

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le lundi, 13 octobre à 9h00 à laquelle sont présents :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Robert Leclerc;
Guy Lapointe;
Richard Sabourin.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

Le conseiller, monsieur Claude Larocque, est absent.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 10^e jour d'octobre par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 13^e jour d'octobre,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 9h00 par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

287-10-2014

Par conséquent, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Plan d'action à l'égard du schéma de couverture de risque;
2. Projet de construction d'un édifice comprenant le garage municipal et la caserne incendie;
3. Précisions à la résolution numéro 264-10-2014 intitulée «Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds chantiers Canada-Québec ou de tout autre programme pour l'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais»;
4. Circuit patrimonial;
5. Installation septique communautaire;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

288-10-2014

1. Plan d'action à l'égard du schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie (SCR) a été partiellement réalisé;

CONSIDÉRANT L'importance de réaliser les actions contenues dans le plan de mise en œuvre relativement aux inspections, à l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée pour tous les immeubles à risques faibles;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie planifie avoir complété les inspections des immeubles à risques faibles d'ici le printemps 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise en place d'une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le nombre minimal de visites prévues annuellement dans le plan de mise en œuvre au SCR concernant le programme portant sur l'inspection, l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée pour tous les immeubles à risques faibles;

QUE la Municipalité forme un comité chargé de la surveillance de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie;

QUE ce comité soit formé de messieurs Richard Sabourin et Robert Leclerc, conseillers municipaux, du directeur du Service de sécurité incendie ou de son adjoint et de la directrice générale;

QUE le comité se rencontre mensuellement;

QUE la Municipalité s'engage à mettre les données de vérification dans le rapport annuel prévu par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QUE la présente résolution soit transmise à madame Christine Savard, directrice générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie et à monsieur Yvan Talbot, directeur général de la MRC d'Acton.

2. Projet de construction d'un édifice comprenant le garage municipal et la caserne incendie

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière au programme d'aide financière PIQM, sous-volet 5.1 intitulé « Projets d'infrastructures à vocations municipales et communautaires »;

CONSIDÉRANT LA lettre reçue le 8 octobre dernier de l'entreprise «Burnbrae Farms» mentionnant leur inquiétude face à la relocalisation du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut attendre un prochain appel de projet du programme PIQM ni de tout autre programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir complété la construction du garage municipal en 2015;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de local vacant sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT L'urgence d'agir;

289-10-2014

CONSIDÉRANT QUE les locaux actuels représentent plusieurs dangers pour les travailleurs tels que soumis au rapport de la Société Mutuelle de Prévention en date du 27 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE malgré que le projet soumis incluait la caserne puisque la Municipalité loue un local pour le stationnement de l'un de ses camions incendie et qu'elle devra louer un second local pour y stationner le véhicule qu'elle doit acquérir pour se conformer au schéma de risque;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de la construction d'un garage municipal est excessivement élevée étant donné que la Municipalité doit débiter les travaux au printemps et qu'elle ne peut reporter le projet en 2016;

CONSIDÉRANT LES risques évidents pour la sécurité des enfants qui fréquentent le parc;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'aménager une aire de circulation pour aller au parc à l'extérieur de la voie des véhicules lourds;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de reconsidérer le projet de la Municipalité d'Upton;

QUE la Municipalité est prête, vu l'urgence d'agir, à faire des compromis, mais aimerait tout de même réaliser le projet en entier en 2014;

QUE le conseil désire présenter au MAMOT un projet modifié qui sera réalisé en deux phases soit le projet du garage municipal et les travaux de génie inclus a celui-ci en 2015 et la seconde phase lors d'un appel de programme ultérieur, le projet de caserne incendie;

QUE la présente résolution soit envoyée à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur André Lamontagne, député de Johnson et à madame Christine Savard, directrice générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

3. **Précision à la résolution numéro 264-10-2014 intitulée «Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds chantiers Canada-Québec ou de tout autres programmes pour l'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais»**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 264-10-2014 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des précisions à celle-ci;

290-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que les précisions suivantes soient apportées à la résolution numéro 264-10-2014 :

- QUE les travaux sur la rue Monseigneur-Desmarais ont été identifiés comme prioritaires au Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts réalisé en décembre 2011 par la firme «Aqua Data inc.»;
- QUE les travaux sur la rue Brasseur font état manifeste de vétusté.

4. Circuit patrimonial

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le contrat pour la réalisation de la recherche documentaire, la rédaction des textes et du visuel des panneaux du circuit patrimonial d'Upton;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur Gaston Côté pour cinq (5) panneaux au montant de 3 500,00 \$;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur Dominic Pelletier pour douze (12) panneaux au montant de 3 630,00 \$, taxes nettes;

291-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de monsieur Dominic Pelletier au montant de 3 630,00 \$ taxes nettes.

5. Installation septique communautaire

Le point est retiré.

6. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

7. Levée de l'assemblée

293-10-2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 9h40.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.